

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGÉAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNÜCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 032-514/16/CM

■ Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets S.P.E.D. du Territoire du Pays d'Aix
FAG 16/654/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.

I. Le Budget Supplémentaire : Budget de reports

Le Budget Supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif.

A. La reprise des résultats 2015 et l'inscription des restes à réaliser

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2015 est le suivant :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement : **862 282,18 €**
- un solde d'exécution (excédent) de la section d'exploitation : **3 367 374,66 €**

Par conséquent, le résultat de clôture cumulé pour 2015 se définit comme suit :

- un solde de clôture de la section d'investissement de **862 282,18 €**
- un solde de clôture de la section d'exploitation de **3 367 374,66 €**

ce qui donne un solde cumulé (excédent) de **4 229 656,84 €**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de **3 320 866,34 €**

B - L'affectation du résultat

L'affectation du résultat telle qu'elle a été votée par le Conseil de la Métropole est la suivante :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 soit **3 367 374,66 €** est affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement soit **2 458 584,16 €** de façon à couvrir le besoin de financement de la section ; le solde, soit **908 790,50 €**, est affecté en section de fonctionnement.

- Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : **2 458 584,16 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : **908 790,50 €**

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

II. L'Équilibre du Budget Annexe

Le Budget Supplémentaire 2016 s'élève à 2 773 656,84€, et s'équilibre comme suit :

	B.S. 2016
FONCTIONNEMENT	908 790,50
INVESTISSEMENT	1 864 866,34
BUDGET TOTAL	2 773 656,84

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 908 790,50 €. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

BS 2016

FONCTIONNEMENT

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	ligne	chapitre	fonction	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances							
<i>Recettes</i>							
908 790,50	1349	002	01	002	Résultat de fonctionnement reporté		908 790,50
<i>Dépenses</i>							
908 790,50	46	68	7213	6875	Provision pour risques et charges exceptionnelles	908 790,50	
						908 790,50	908 790,50
Prévention et Gestion des Déchets							
<u>SC / Services Communs</u>							
<i>Dépenses :</i>							
0,00	83	011	7211	611	Contrats de prestations de services	-40 000,00	
	220	65	7211	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	40 000,00	
					TOTAL	908 790,50	908 790,50

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires à inscrire s'élèvent à 908 790,50€. Elles peuvent être financées grâce à l'affectation du résultat 2015.

- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 1 864 866,34 € :

BS 2016							
<u>INVESTISSEMENT</u>							
SERVICE	Fonction	Chapitre	Opération Nature	Nature	LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
						Dépenses	Recettes
2E - Finances							
Recettes							
1 864 866,34	01	001		001	Solde d'exécution reporté N-1		862 282,18
	01	10		1068	Affectation en réserves		2 458 584,16
Dépenses							
3 320 866,34		16		1641	Restes à réaliser	3 320 866,34	
					Emprunt		-1 456 000,00
						3 320 866,34	1 864 866,34
Prévention et Gestion des Déchets							
COLL / Collecte							
0,00	7212	20		2033	Frais d'insertion	20 000,00	
	7212	21		215738	Autres matériels de voiries	-20 000,00	
TT / Traitement							
-216 230,00	7213	20		2031	Frais d'études	23 980,00	
	7213	20		2033	Frais d'insertion	-860,00	
	7213	21		2128	Autres agencements et aménagement	-200 000,00	
	7213	20	OP114	2031	Frais d'études	-1 720,00	
	7213	20	DI149AP	2031	Frais d'études	-6 450,00	
	7213	20	OP114	2033	Frais d'insertion	-1 290,00	
	7213	20	DI149AP	2033	Frais d'insertion	-860,00	
	7213	21	OP114	2128	Autres agencements et aménagement	-88 600,00	
	7213	21	OP114	21538	Autres réseaux	55 920,00	
	7213	21	OP114	2158	Autres installations matériel	3 650,00	
TTVS/Traitement Vente services							
50 230,00	7213	20		2031	Frais d'études	6 020,00	
	7213	20		2033	Frais d'insertion	860,00	
	7213	20	OP114	2031	Frais d'études	1 720,00	
	7213	20	DI149AP	2031	Frais d'études	6 450,00	
	7213	20	OP114	2033	Frais d'insertion	1 290,00	
	7213	20	DI149AP	2033	Frais d'insertion	860,00	
	7213	21	OP114	2128	Autres agencement et aménagement	8 600,00	
	7213	21	OP114	21538	Autres réseaux	24 080,00	
	7213	21	OP114	2158	Autres installations matériel	350,00	
TL / Transport Logistique							
-1 290 000,00	7213	20	DI173AP	2031	Frais d'études	-40 000,00	
	7213	20	DI173AP	2033	Frais d'insertion	-10 000,00	
	7213	20	DI110AP	2033	Frais d'insertion	10 000,00	
	7213	21	DI173AP	21728	Autres agencements et aménagement	-1 250 000,00	

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

				TOTAL	1 864 866,34	1 864 866,34
--	--	--	--	--------------	---------------------	---------------------

Suite à un report des travaux de requalification des Déchèteries de La Parade et de Pertuis, la Direction Prévention et Gestion des Déchets du Territoire du Pays d'Aix diminue son budget de 1 456 000€. Cela induit, de fait, une diminution du montant de l'emprunt.

CONCLUSION

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

908 790,50 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1 864 866,34 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- la délibération HN 030-162/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 du Budget Annexe Service Public d'Élimination des déchets du Territoire du Pays d'Aix ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- l'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article unique :

Le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) du Territoire du Pays d'Aix est adopté, par nature, tel qu'il est présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016**

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
FAG 032-514/16/CM

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016